



Redressement fiscal controle fiscal

Par **mambour**, le **18/06/2010** à **22:56**

Bonjour,

a son départ en novembre 2008, mon compagnon m'a versée 60000 euros pour me rembourser l'entretien du ménage que j'avais supporté toute seule, durant des années

Je n'ai pas déclaré cette somme aux impots car j'ai estimé que cette somme correspondait à un remboursement. Je suis actuellement en redressement fiscal , Quels sont mes recours?